

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20190212-D2019-06-DE
Date de télétransmission : 14/02/2019
Date de réception préfecture : 14/02/2019

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2019-06 en date du 12/02/2019 concernant des travaux de réfection de la voirie du lotissement du Chazeau :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 12 février 2019, à 19H30, suivant convocation en date du 06 février 2019, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. FAUCHER Alain, DESROCHE Roger, ARMAND Thierry, JACQUET Michel, DUBREUIL Marc, LATOUR Christelle, BERGER Thierry, GILLES Dominique, ALAMARGOT Sylvie, BABAUDOU Pascal, CASTANET Christine.

Représentés : MM. LEBLOIS Jean-Claude a donné procuration à FAUCHER Alain ; HARGE Andrée a donné procuration à GILLES Dominique.

Mme CASTANET Christine a été élue secrétaire de séance

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	11	2	11	13	13	0

Le Maire expose au Conseil Municipal que la voirie du lotissement du Chazeau rétrocédée par délibération de ce jour à la commune est en très mauvais état. Il conviendrait de prévoir des travaux de réhabilitation. A cet effet, il présente une étude réalisée par l'Agence Technique Départementale. Le montant des travaux à réaliser a été estimé 30 804,00 euros TTC.

Il précise que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Le Maire présente un projet de plan de financement des travaux :

DEPENSES	
Travaux HT	25 670,00
TVA 20%	5 134,00
TOTAL	30 804,00
RECETTES	
Subvention Conseil Départemental	12 835,00
Fonds propres	17 969,00
TOTAL	30 804,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE les travaux de réfection de la voirie du lotissement du Chazeau et le coût d'objectif global de l'opération soit 30 804,00 euros TTC.

APPROUVE le plan de financement du projet.

MANDATE le Maire pour demander l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

AUTORISE le Maire à signer le marché de travaux ainsi que tous documents à intervenir pour la réalisation de cet investissement.

A La Geneytouse, le 13 février 2019

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 14 février 2019.